

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

(L'abonnement est payable par semestre (6 mois))

	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	12.—	6.50	4.—
Envoi par numéro	15.	7.80	4.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance. Sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre pour la SUISSE et 2.40 par an pour l'ETRANGER.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée

Administration & Expédition :

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

Annonces :

	Canton Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.20 0.30
Réclames	0.40	
Minimum d'insertion 1 franc		

Pour renseignements et devis s'adresser à "L'administration du Journal" à Sion

Verger de l' Arsenal de SION
GRANDE KERMESSE
DE L'HARMONIE MUNICIPALE
Jeudi 20 Mai et Dimanche 23 Mai dès
1 heure de l'après-midi

Timbres

J'échange des timbres hongrois et des pays balkaniques contre des timbres suisses et autres.

Adresse FOLNAI, BUDAPEST, Rakoczi ut 6. II/I.

Occasions

A vendre 5 tours de mécanicien de 1 à 5 m long, une raboteuse à fer, 3 forges portatives, 1 tambour de mécanique à battre et un lot de poulies fonte. S'adresser à A. Hess, Mécanicien Rue industrie, Lausanne.

RETARDS

Douleurs Suppression
Pitules du mois.... Aucun cas ne résiste.
Les seules véritables.... infaillibles sans danger.

15 ans de succès. Nombreuses attestations.

Fr. 5.— la boîte contre remboursement.

Articles d'hygiène

Mme. L. BUFPE, 9, Chantepoulet, 9 GENEVE

La lessive moderne
garantie sans chlore
blanchit le linge sans l'abîmer
absolument pas de danger sans brossage sans planche à savonner

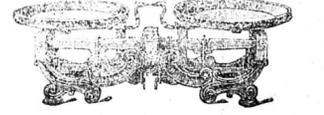
Persil

S'emploie avec n'importe quelle méthode de lavage.
Seuls Fabricants: Henkel & Co, Düsseldorf.

Dépôt général: Albert Blum & Co, Bâle.

En vente dans les EPICERIES et DROGUERIES.

Ulcères aux jambes
Pendant plusieurs années j'ai souffert d'une ulcère à la jambe avec inflammation violente et enflure; les plaies ouvertes me causaient de fortes douleurs et je désespérais de guérir. Rendu attentif à l'établissement "Vibron" à Wienacht près Rorschach, je m'y adressai et dans un temps incroyablement court je fus guérie de mes longues souffrances. J'en garde à cet établissement un souvenir reconnaissant. Mme Thérèse Köppl. Signature de dame Thérèse Köppl, à Widau (St. Gallen), le 24 avril 1903. Signature légalisée: Le greffier communal: M. Frei. Adresse: Institut médical "Vibron" à Wienacht près Rorschach.



FABRIQUE D'APPAREILS DE PESAGE
JEANRENAUD & CUENDET
— 2 Marché 19 — LAUSANNE — 2 Marché 19 —
Balances. Bascules Romaines, Poids publics
— 0 — SPÉCIALITÉS pour L'AGRICULTURE — 0 —
Réparations, Transformations, Prix de fabrique — Catalogue gratis et franco sur demande — Références de 1^{er} ordre. — Tous nos produits sont livrés étalonnés et garantis sur facture B 624

SALON DE COIFFURE pr. DAMES
Mme. BÉGUELIN
Place du Midi — SION — Maison Delgrande
Lavages de têtes hygiéniques
Soins de la chevelure
ONDULATION MARCEL

TANNERIE
CÉSAR CALDI
DOMODOSSOLA
RUE DE
CIRCONVALLATION
MANUFACTURE DE TIGES
SUR DEMANDE
CATALOGUE ILLUSTRÉ

CAISSES D'EMBALLAGE
On cherche industriel ou commerçant qui achèterait le produit d'une fabrication de caisses et paniers à fruits pour expéditions.
S'adresser à
ROVARINO, SION

LA CATALYSINE guérit rapidement:
Furoncles, Diphtérie, Grippe, Fièvre, Pneumonie, Maladie infectieuse, toutes fièvres en général. — Le flacon fr. : 30, dans toutes les pharmacies. — Lausanne: Pharmacie Béguir pour le gros; Laboratoire Béguir

PERRENOUD & Cie.
Successeur de P. BAILLOD & Cie.
Place Pépinet — LAUSANNE — Place Centrale
Grand choix MAISON de 1^{er} ORDRE Grand choix
English spoken — VOIR LES ÉTALAGES — Man spricht deutsch
Réparations garanties à notre atelier spécial.
Achat d'or et d'argent. — Prix spéciaux pour sociétés
B 694

Horlogerie Suisse Montres garanties, or, argent et métal. Environ 1000 mont. à choix Nickel depuis 6.— argent " 15.— or " 20.— Nous recommandons nos montres réclames: nickel 12 à 16 Argent p. hommes 25. Argent pr. dames 15. très bien réglées.	Bijouterie or 18 Car. Alliances contrôlées en 3 genres fr. 20 à 30. Bagues. Broches. Colliers. Médailles. Epingles. Boutons de manchettes dans tous les prix. Spécialité de chaînes or massives de 70 à 300 l. Diamants. Perles. Médailles religieuses. Bourses. Bijouterie argent et fantaisie	Orfèvrerie Argent Couverts argent 20 à 30 cuillères à thé, fortes et très jolies à fr. 3.50 p. cuillères à café à 4.50 p. grand modèles à 5.50 p. cuillère à crème, confiture, sauce, ragout. Services complets Grand assortiment pr. cadeaux de mariage Corpes. Modèles nouveaux. Couverts métal blanc plaqué arg., garantis 20 ans. Fr. 5 le couvert.	Régulateurs Beaux régulateurs à sonnerie marchant 15 jours depuis Fr. 20.— Très grand choix jusqu'à Fr. 150.— Sonnerie cathédrale à quartz et carillon. Réveils garantis à Fr. 5.— Coucoucs, Pendules Pendules de cuisine Modèles nouveaux Réparations garanties. B. 694
--	---	---	--

Montres et Pendules
en tous genres pour la ville et la campagne
Articles de première communion et confirmation — Grand choix de cadeaux de noces — Lunettes pour toutes vues — Bijouterie en or 18 kar., argent et doublé, richement assortie.
Représentation des fabriques de 1^{er} ordre.
Le public sera assuré d'acheter tous mes articles à des prix avantageux.



Joseph TITZE
SION, Rue de Lausanne

Pour 1909 le magasin de chaussures
ADOLPHE CLAUSEN
RUE DE LAUSANNE - SION



Il sera bien assorti en chaussures fines et élégantes comme aussi en souliers forts pour campagne.
A des prix très avantageux

HOMOPHON UNION ARTISTIQUE
25 - Rue Général-Dufour GENEVE



Vente par acomptes mensuels de tous instruments de musique
Seule maison concessionnaire pour la Suisse de la célèbre Machine parlante
"HOMOPHONE"
Vendue 180 fr. avec 40 productions
18 mois de crédit
— DEMANDEZ LES CATALOGUES —
Disques double face à aiguille
Senora à fr. 4.50 Homophone à fr. 4.50
Favorite 5.50 Odéon 6.50
Disques double face à Saphir
Ultima à fr. 2.25 Aspir à fr. 5.—
Le catalogue de ces disques est distribué gratuitement.

Vin blanc de raisins secs la à 20 frs. les 100 litres
Analyse par les chimistes.



Vin rouge garanti naturel, coupe avec vin de raisins secs à 27 frs. les 100 litres
Echantillons gratis et franco

OSCAR ROGGEN, MORAT.

Etiquettes de vin
en tous genres
En vente à l'Imprimerie GESSLER

Grande Sensation!!!
soulève notre nouveau commerce de **PIERRES à AIGUISER**
Essayer cette pierre, c'est l'adopter pour toujours. Expédition franco contre remb.
3 pièces Fr. 3.35
5 pièces " 6.—

Importation des pierres à aiguiser, Lausanne. O264L

Pour conserver votre chaussure et l'assouplir achetez le



crème au brillant rapide de Sutter-Krauss & Cie, Oberhofen

Religieuse donne secret pour guérir en fait urinant au lit. Ecrite Maison Burot à Nantes, (France).

LE SAVON au Lait de Lis Bergmann
marque:
Deux Mineurs
sans pareil pour les soins de la peau guérit toutes les impuretés de celle-ci s'employant avec succès pour la conservation d'un teint beau, pur et blanc. En vente 80 cts. la pièce chez:
SION: phar. Henri Aillet, V. Pitteloud; Henri Zimmernann.
Coiff. Martin Ebner, Jos. Ebné, E. Farter
SIERRE: phar. Burgener, J. M. de Chastony; Coiff. Alois Hom.
MARTIGNY: phar. M. Lovoy; Coiffeur F. Favre-Collomb.
Martiigny-Bourg: Chas. Joris, phar. St-Maurice; Coiff. Ch. de Siebenhal.
MONTHEY: pharmacie Hri Zann-Offen.
VISP: phar. Ed. Burret.

H. MOELLER
succ. de Jean Früh
rue Grand-St-Jean, 6, Lausanne
BILLARDS
neufs et d'occasion
Beaux choix d'accessoires en tous genres
Articles de jeux
Réparations soignées
PRIX MODÉRÉS B529

CHAUSSURES
Wilh. Gräb
Zurich
4 Trittligasse 4

Marchandise garantie et solide
Catalogue illustré (contenant 400 articles) gratis et franco
entre autre, articles recommandés:

Souliers forts p. cuivriers	Fr. 7.80
Bottines à lac, pour hommes, très fortes	9.—
Bottines élég. avec bouts, à lac, pour hommes	9.40
Pantoufles pour dames	2.—
Bottines à lac, très fortes, pour dames	4.40
Bottines élégantes, avec bouts, à lac, p. dames	7.20
Souliers pour fillettes et garçons	4.20
.. 25 à 25	.. 30 à 35

Envoi contre remboursement
Echange franco
Maison de toute confiance, fondée en 1880.

Grand Conseil

Séance de mardi 18 mai.

Présidence de M. Dr. A. Seiler.

Les noces d'or du chancelier d'Etat

A l'occasion des noces d'or de M. le chancelier d'Etat, Charles Roten, M. Dr. Seiler, président, ouvre la séance en rendant un hommage bien mérité à ce serviteur dévoué de l'Etat qui fut de tout temps un fonctionnaire modèle, et il ajoute: « Nous ne saurions laisser passer cette occasion sans lui adresser, au nom du pays, à lui-même, à sa digne épouse, à ses enfants, nos plus vives félicitations. Que le bon Dieu le conserve encore longtemps à sa famille et à son pays. » Ces paroles sont applaudies par toute l'assemblée qui témoigne ainsi du sentiment de reconnaissance et de sympathie que lui inspire le chancelier d'Etat. Puis on passe à l'ordre du jour.

Gestion — Statistique de l'importation et de l'exportation

L'examen de la gestion est repris au Dt de l'Intérieur.

M. Pclissier formule quelques observations sur le tableau statistique des importations et des exportations. Il demande que cette statistique soit dressée de la manière la plus exacte possible, de façon à être l'image exacte du mouvement commercial dans le canton.

Cette observation est acceptée par M. Biolley, chef du Dt de l'Intérieur.

Médailleur cantonal

On aborde le Dt de l'Instruction publique.

A l'endroit du transfert du médailler cantonal à Valère, la commission renouvelle les craintes précédemment exprimées concernant la surveillance de ce médailler, dans le nouveau local ou l'on se propose de le transférer.

M. Burgener, chef du Dt, rassure la commission à ce sujet. Le Dt de l'Instruction publique et le Dt des Travaux publics prendront toutes les mesures de sécurité pour mettre cette riche collection à l'abri d'un coup de main. Il sera aménagé au musée archéologique de Valère une salle des plus sûres pour recevoir le médailler. Le Conseil d'Etat n'opérera pas le transfert sans que toutes les garanties de sécurité aient été données au Grand Conseil.

Institut des sourds-muets de Gérone

La commission renouvelle également un vœu déjà exprimé par la commission du budget en novembre dernier tendant à inviter le Conseil d'Etat à étudier la question de la nationalisation de l'Institut des sourds-muets de Gérone, dans le but entr' autre de mettre un terme à une certaine dualité qui existe entre la direction de cet établissement et le comité du fonds de l'Institut quant à la disposition des dons et legs, et de présenter un rapport sur cette question à la prochaine session de novembre.

M. Burgener fait, en quelques traits, l'histoire de l'Institut. Il y a 14 ans que cet établissement a été fondé et il faut se féliciter des résultats obtenus. Nombreux sont les enfants sourds-muets qui y ont trouvé l'éducation et l'instruction nécessaire pour pouvoir, ensuite, malgré leur infirmité, gagner honorablement leur vie. L'honorable chef du Dt de l'Instruction publique donne ensuite des explications au sujet du conflit entre la Direction et le comité chargé d'administrer le fonds de l'établissement. Ce conflit provient du fait que certains donateurs ont voulu affecter leurs dons à des besoins pressants et les ont, en conséquence, adressés à la Directrice. Toutefois le Dt des Finances a obtenu de cette dernière, que dorénavant, sera soumise au Conseil d'Etat la liste complète des legs faits à l'Institut avec indication de la destination.

La question se pose maintenant si le rachat de l'Institut est opportun et utile. M. Burgener convient que le but de cet établissement serait mieux atteint de cette manière; mais la question du rachat comporte des études plus étendues. Ainsi le Dt estimerait qu'il y aurait lieu de n'admettre que les enfants susceptibles de pouvoir profiter de l'éducation, tandis que les sœurs qui dirigent actuellement les enfants les acceptent tous sans distinction. Le rachat entraînera des dépenses considérables parce qu'il faudra, en outre, indemniser les sœurs d'Ingenbohl et rétribuer ensuite le personnel enseignant.

Le Conseil d'Etat fera des propositions à ce sujet à la session de novembre.

Département militaire

Après adoption du Dt de l'Instruction publique, on continue par le Dt militaire, qui donne lieu qu'à une seule remarque de la commission qui demande qu'on relève le chiffre de fr. 3 comme indemnité journalière pour le remplacement des instituteurs au service militaire, et que l'Etat supporte le quart de la part incombant aux communes quant au paiement de ces indemnités. Ces propositions, acceptées par le Conseil d'Etat, sont adoptées.

La gestion administrative de l'Etat est ainsi terminée et adoptée dans son ensemble.

Loi forestière

On reprend et termine l'examen de la loi forestière qui est adoptée dans son ensemble, en première lecture, sans opposition; toutefois, M. le député Eug. de Lavallaz invite le Conseil d'Etat à étudier d'une manière très approfondie d'ici aux seconds débats, certaines dispositions de nature particulièrement importante et délicate touchant des questions de droit.

Loi sur la gendarmerie

Le Grand Conseil adopte ensuite en seconde lecture la loi sur la gendarmerie ayant spécialement pour but d'augmenter de 55 à 80 hommes l'effectif de la gendarmerie.

La question de la soldé réservée à un règlement dont l'élaboration est en prépara-

tion, règlement qui sera soumis pour approbation du Gd Conseil à la prochaine session.

Sur la proposition de M. le président, appuyée par M. le député Troillet, il est décidé de tenir une séance de relevée afin de pouvoir terminer la session demain et ne pas être obligé de rentrer après la fête: « Cela représente, pour l'Etat, dit M. Troillet, une économie d'environ 1600 francs ».

Séance de relevée de mardi 18 mai.

Présidence de M. Dr. A. Seiler.

Il n'est pas dans les habitudes de notre parlement de tenir séance l'après-midi; on ne le fait que dans de rares occasions; aussi fallait-il s'attendre à une abstention considérable de la part de MM. les députés. Il n'y en a eu tout au plus une trentaine dans la salle lorsque la séance commence par l'appel nominal, à 3 h. et quart; bien qu'il n'y ait pas le quorum exigé par le règlement, on poursuit les délibérations; mais peu à peu arrivent quelques autres pères de la patrie; on en compte bientôt une cinquantaine, chiffre qui se maintient jusqu'à la fin de la séance.

Loi sur la police des denrées alimentaires

Il est donné lecture d'un message du Conseil d'Etat par lequel ce dernier demande au Grand Conseil plein pouvoir pour édicter les mesures nécessaires à l'entrée en vigueur de la loi sur la police des denrées alimentaires, en attendant qu'une loi d'application sur la matière ait été créée. C'est ainsi qu'on a procédé dans plusieurs autres cantons suisses. Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

Rapport sur la Caisse hypothécaire et d'épargne

En l'absence des rapporteurs de la commission, M. Raoul de Riedmatten, président, présente un intéressant exposé de l'exercice de 1908 de la Caisse hypothécaire et d'épargne dont il constate la bonne marche et le réjouissant développement.

La commission propose d'approuver les comptes de notre banque cantonale et d'en donner décharge au Conseil d'administration et à la Direction; elle propose en outre d'introduire un contrôle plus effectif des agences de la banque. Le fondé de pouvoir dont le règlement de l'établissement récemment modifié prévoit la nomination, sera spécialement chargé de ce contrôle qui est fait actuellement par un des comptables de la banque.

M. Eug. de Lavallaz demande que désormais le rapport de la Caisse hypothécaire soit distribué aux députés quelques jours avant la session de mai afin qu'il puisse être examiné plus à fond. Il signale le fait qu'un débiteur qui a fait faillite a laissé à la banque un découvert de plus de 12,000 francs, alors que le rapport ne mentionne sous la rubrique des pertes que fr. 5,000 environ; il ne conteste pas que les cautions de ce débiteur ont pu couvrir cette perte; mais estime qu'une entorse a été faite au règlement si le prêt de fr. 12,000 a été consenti par la banque en billets et sans garantie hypothécaire; car il n'est pas permis de prêter ainsi plus de 5000 francs à la même personne.

M. Henri de Torrente, directeur de la Caisse hypothécaire et d'épargne, explique pourquoi le rapport n'a pu être distribué plus tôt; quant au cas cité par M. de Lavallaz, il déclare que les cautions ont couvert la perte et que l'emprunt avait été fait sur plusieurs billets et avec des garanties différentes; le règlement avait été interprété à cette époque dans ce sens que la disposition y relative ne s'appliquait que lorsqu'il s'agissait d'un seul billet et d'une seule garantie. Le fait incriminé ne peut plus se renouveler à l'heure actuelle.

Après ces explications, le Grand Conseil adopte les propositions de la commission.

Nomination de fonctionnaires judiciaires

On aborde l'examen du rapport du tribunal cantonal.

Pour répondre à un vœu exprimé par la commission, M. A. Graven annonce que le tribunal cantonal procédera dans sa session présente à la nomination d'un certain nombre de fonctionnaires judiciaires ensuite de décès et de démissions, notamment des juges-instructeurs de Viège, de Martigny et d'Entremont.

Archives des offices de poursuites

La commission propose au Conseil d'Etat d'inviter les communes à fournir les locaux nécessaires pour remiser les archives des offices de poursuites, qui dans certaines communes encombrant les bureaux.

Construction d'une annexe au pénitencier

Sur la proposition de la commission, un crédit extraordinaire de fr. 60,000 est accordé à l'Etat pour la construction d'une annexe au pénitencier cantonal, devenu insuffisant pour contenir les nombreux pensionnaires du gouvernement. Les plans de cette annexe ont été dressés par M. l'architecte Alph. de Walbermatten, de Sion.

Dans les 60,000 francs ne sont pas compris les frais d'expropriation du jardin qui devra servir d'emplacement et l'achat du mobilier.

Bâtiment du sel

Un crédit extraordinaire de fr. 49,000 est également accordé au Conseil d'Etat pour la construction du nouveau bâtiment du sel à la gare de Sion, le bâtiment actuel devant être exproprié par les C. F. F. pour l'établissement d'un chemin de déviation et étant d'ailleurs insuffisant à répondre aux exigences des prescriptions fédérales relatives à la quantité de sel qui doit être de réserve dans les dépôts cantonaux.

Le nouveau bâtiment sera élevé à peu près en face de celui actuel de l'autre côté de la voie.

Crédits supplémentaires

Le Grand Conseil accorde au Conseil d'Etat les crédits supplémentaires suivants:

Au Département des Travaux publics fr. 2000 pour l'aménagement des locaux du collège et

de l'école normale en vue de l'exposition industrielle cantonale; fr. 2000 pour des travaux de restauration au couvent des capucins de St-Maurice; fr. 2580 pour payer l'excédent des frais de réfection du pont de Massongex qui ont dépassé le devis; fr. 550 pour la réfection du pont de Napoléon à Glis; fr. 3000 pour l'exposition organisée dans le Musée industriel par le Département des Travaux publics, exposition qui comprendra deux sections principales, génie civil et génie agricole et qui promet d'être des plus intéressantes.

Au Département de Justice et police, fr. 2600 pour la création d'un service anthropométrique.

Correction du Batschiederbach

Avant de lever la séance, le Grand Conseil adopte un projet de décret concernant la correction du Batschiederbach.

L'état défectueux du lit de ce torrent entre le pied du mont et le Rhône est un danger permanent pour le village de Batschieder et les propriétés avoisinantes qui sont constamment exposés à être recouverts par les matériaux déjetés. Le coût de la correction est évalué 41,000 fr. Les travaux sont en partie exécutés.

M. le député Im Boden, considérant que l'entreprise du Lœtschberg a été une cause de la déformation du lit du torrent en y laissant écouler ses déblais, propose d'inviter le Conseil d'Etat à étudier la question de la participation de la dite entreprise aux frais de correction, d'ici aux seconds débats. Cette proposition est adoptée.

Sur ce, la séance est levée.

Séance de mercredi 19 mai 1909.

Présidence de M. Dr. A. Seiler, président.

Correction de la Dranse

Le Grand Conseil ayant renvoyé le décret concernant la correction de la Dranse à la session de novembre, M. Auntschen, chef du Département des Travaux publics annonce que la commune de Bagnes a demandé à pouvoir commencer les travaux avant l'adoption de ce décret et propose au Grand Conseil de faire droit à cette demande. Adopté.

L'accident de la Fête-Dieu à Sion

On se souvient encore que l'année dernière à la Fête-Dieu à Sion un assez grave accident s'est produit: un enfant a été atteint par un morceau de fer pendant le tir du canon sur la Planta. Le Conseil d'Etat a payé une indemnité de fr. 800 aux parents de la victime et en outre payé les frais de traitement du blessé, soit en tout une dépense de fr. 1000 environ.

M. F. Burgener, au nom d'une minorité de la commission, s'est demandé si la commune de Sion n'aurait pas dû, elle aussi, contribuer au paiement de cette indemnité.

Une discussion assez vive s'élève à ce sujet.

M. Burgener, chef du Département militaire, expose comment la cérémonie de la Fête-Dieu est organisée à Sion; l'Etat et la commune participent à cette organisation. La ville établit les reposoirs, pavoise etc. et l'Etat met sur pied un peloton de gendarmes, une compagnie de soldats et fait tirer du canon.

L'orateur déclare qu'en aucun cas les canonniers doivent être rendus responsables de l'accident en question et que d'autre part la commune de Sion a estimé que puisque c'est l'Etat qui fait tirer du canon, c'est aussi à lui qu'incombe cette responsabilité. Toutefois la commune ne se refuserait pas, malgré cela à contribuer au paiement des frais; car la bonne harmonie a toujours régné entre elle et l'Etat.

M. Ch. Alb. de Courten, président de la ville de Sion, se défend de certaine accusation portée par des membres de la commission disant que la ville de Sion aurait voulu se soustraire à une responsabilité qui lui incombait. Il confirme les paroles de M. Burgener. Bien que la ville ne soit aucunement responsable de l'accident qui est survenu, elle ne se refuse pas à payer une part de l'indemnité.

M. Pignat, président de la commission de gestion, estime que si pareil accident était arrivé dans une autre commune, c'est bien la commune qui aurait dû payer toute l'indemnité. Il dit qu'il ne doit pas y avoir de différence entre Sion et les autres communes et conclut par ces vives paroles: « S'il en était autrement, qu'on enlève les canons de Sion et que ce soit fini par là! »

M. Joseph Ribordy dit que la commune de Sion a aussi pris en considération le fait que les comptes de la ville bouclent par des déficits tandis que ceux de l'Etat bouclent par un boni et que, dans ces conditions, il était plus équitable de faire payer celui qui est le plus riche.

M. H. de Torrente estime aussi que les responsabilités appartiennent à l'Etat. Il répond à M. Pignat que Sion ne peut être mis sur le même pied que les autres communes, attendu qu'elle est le siège des plus hautes autorités civiles et religieuses du pays et que ces dernières ont le droit lorsqu'elle se représentent publiquement dans une cérémonie religieuse aussi importante que celle de la Fête Dieu, de s'entourer de tout le prestige et de toute la pompe voulues.

L'incident est ensuite clos.

Loi sur la police des denrées alimentaires

Le Grand Conseil accorde pleins pouvoirs au Conseil d'Etat pour prendre les mesures nécessaires pour la mise en vigueur de la loi fédérale sur la police des denrées alimentaires, en attendant qu'une loi d'application sur la matière ait été créée.

Recours et naturalisations

Le Grand Conseil accorde la naturalisation valaisanne à Bianchi Pastore et famille domiciliés à Collombey.

Il écarte trois recours en grâce.

Raccordement du chemin de fer des Mayens à la gare de Sion

Le Gd Conseil accorde l'autorisation d'utiliser un tronçon de l'avenue de la gare de Sion pour le raccordement du chemin de fer des Mayens à la station C. F. F. aux conditions que nous avons précédemment indiquées.

Concessions de chemins de fer

Les demandes de concessions de chemins de fer pleuvent; il y en a encore quatre aujourd'hui; le Grand Conseil émet un préavis favorable pour toutes ces concessions qui sont les suivantes:

Deux projets de chemins de fer d'une conception très hardie, de Loèche-les-Bains à la Gemmi; un projet de chemin de fer de Goppenstein à Blatten et un projet de tramway de Gampel-gare à Gampel-village.

Correction du Riedbach

Le projet de correction du Riedbach est adopté d'urgence en deux débats dans cette séance. Sur le premier tronçon de cette correction, la Cie Viège-Zermatt intervient pour le 38% dans les frais; il ne reste ainsi plus que 2% à la commune, attendu que l'Etat donne le 20% et la Confédération 40%.

Loi sur les traitements des instituteurs

Le Gd Conseil aborde en seconde lecture la loi sur les traitements des instituteurs et institutrices. La commission recommande chaudement l'entrée en matière de cette loi juste et équitable; mais elle propose de dégrever un peu les charges des communes dans le but de rendre la loi plus facilement acceptable par le peuple.

Le projet adopté en premiers débats prévoit que la commune paye 90 fr. pour l'instituteur porteur du brevet cantonal de capacité; 80 fr. pour celui porteur du certificat temporaire ou d'une autorisation d'enseignement; 80 fr. pour l'institutrice munie du brevet de capacité et 75 fr. pour celle munie du certificat temporaire ou d'une autorisation d'enseigner.

De son côté, l'Etat alloue, en sus du traitement payé par la commune une subvention mensuelle respective, de fr. 30, fr. 25, fr. 20, fr. 15 pour les quatre catégories mentionnées à l'alinéa précédent.

La commission propose d'augmenter de fr. 10 par catégorie la part de l'Etat et de diminuer d'autant la part de la commune.

Après une assez longue discussion dans laquelle sont intervenus MM. les Conseillers d'Etat Burgener et de Weira pour défendre les intérêts de l'Etat et combattre la proposition de la commission et MM. Henri Roten et François Troillet pour demander l'ajournement de la loi afin de permettre de mieux étudier cette question de la répartition des charges entre l'Etat et les communes, la proposition de la commission a été adoptée à une grande majorité.

Une proposition de M. Maurice Troillet tendant à prévoir une indemnité de déplacement de 30 fr. au minimum pour le personnel enseignant qui doit quitter sa commune, ne trouve pas grâce devant l'assemblée, qui craint toujours que si l'on charge trop la loi, elle ne trouvera pas grâce devant le peuple.

Les autres articles sont votés sans modification et le Gd Conseil, à l'unanimité adopte la loi.

M. Burgener fait un pressant appel à MM. les députés pour que, de retour dans leurs foyers et à l'occasion du vote populaire, ils recommandent l'adoption de cette loi à leurs mandants. Il fait le même appel à la presse.

Interpellation sur les troubles de Saas-Balen

La session se termine sur une interpellation au Conseil d'Etat concernant les troubles de Saas-Balen et Saas-Grund, question qui a vivement intéressé non seulement le canton, mais nos confédérés.

M. le député Jos. de Stockalper, de Brigue, demande au Conseil d'Etat quelles mesures il compte prendre pour mettre fin aux illégalités et aux troubles qui se sont produits dans la vallée de Saas et spécialement dans la commune de Balen et les empêcher de se renouveler à l'avenir. Outre les faits connus signalés par la presse concernant les illégalités commises aux dernières élections communales, les menaces contre deux ecclésiastiques qui ont dû partir, et les voies de fait qui ont nécessité l'envoi de renforts de gendarmerie, M. de Stockalper relève ce passage contenu dans le rapport de gestion administrative du Dt de l'Intérieur, qui dit: « Nous n'avons pas encore entre les mains le compte de la commune et de la bourgeoisie de Saas-Balen. »

Il demande des explications à ce sujet. Il termine en priant instamment le Conseil d'Etat de mettre fin à la situation anormale de ces communes tant au point de vue de la légalité qu'à celui de l'ordre.

M. Biolley, chef du Dt de l'Intérieur, répond: « Je suis bien aise que cette interpellation se soit produite, afin que la situation s'éclaircisse. Vous avez, il n'y a pas très longtemps, eu un écho de ce qui se passe à Saas, à propos des élections complémentaires; tout s'est réduit à quelques informalités sur lesquelles le Gd Conseil a voulu lui-même passer l'éponge en reconnaissant les pouvoirs du député et du suppléant élu. »

Il y a eu certainement à Saas-Grund et à Saas-Balen des troubles assez graves, très graves même; mais de là à prétendre qu'il y a anarchie absolue, rébellion ouverte contre l'autorité, comme on le dit, il y a de la marge.

L'origine de ces troubles provient d'un côté de la création de la nouvelle paroisse de Balen. Cette commune est composée de deux villages principaux dont l'un est plus rapproché de Saas-Grund que de l'autre village. Il est assez dans l'ordre des choses que les gens de cette dernière localité, obligés, pour assister aux offices religieux, procéder aux cérémonies de baptême, de mariage, etc., dans leur nouvelle paroisse, aient manifesté leur mécontentement.

On a essayé de faire intervenir le Conseil d'Etat dans cette question qui est du ressort de l'autorité religieuse, pour calmer et tranquilliser les populations; on a proposé comme remède, de rattacher le village mécontent de Balen à l'arrondissement d'état-civil de Grund; mais le Conseil d'Etat a estimé que cette mesure ne serait pas de nature à remédier à la situation.

La division s'est mise entre les citoyens et même les membres du conseil des deux villages de Balen, les uns tenant pour la nouvelle paroisse, les autres, pour l'ancienne, à tel point que les conseillers ne voulurent plus siéger ensemble; c'est pour ce motif que le compte de la commune de Balen n'a pu être conformé à la loi, présenté au Conseil d'Etat.

Aux dernières élections communales cependant, les opérations se sont bien passées, les élections ont eu lieu suivant le système proportionnel et chacun des villages en désaccord a eu les représentants qu'il devait avoir, ce qui a mis fin aux cabales de ce côté et permis au conseil de reprendre les séances. J'ai l'avantage aujourd'hui de vous annoncer que le budget pour 1909 de la commune de Balen a été soumis au Dt en bonne et due forme.

Il y a eu également des faits d'autre nature; ensuite de la démission du curé de Grand, qui était très estimé de la population, démission qui a été attribuée par cette dernière à des manœuvres de deux autres ecclésiastiques, le vicaire et le recteur, les esprits furent très surexcités; des menaces furent proférées contre les deux ecclésiastiques qui ont été invités à quitter sur le champ, la cure. On est même allé jusqu'à assaillir ce bâtiment de coups de pierres. C'est à cette occasion que le Conseil d'Etat a dû une première fois envoyer des renforts de gendarmerie. Et à la suite de ces faits, le Conseil d'Etat a ordonné une enquête administrative qui est actuellement en cours.

Le Conseil d'Etat estime avoir fait son devoir et il continuera à le faire, et si réellement les désordres devaient continuer, il trouvera le moyen de remettre les récalcitrants au pas et empêcher que de pareils désordres se renouvelent.

M. de Stockalper se déclare satisfait des déclarations de M. Biolley et l'interpellation est ainsi liquidée. M. le président déclare la session close.

Informations

Décisions du Conseil d'Etat

Appelé à donner son préavis sur la pétition de B. B. qui, par le motif qu'il a déjà revêtu les fonctions communales dans une commune autre que celle de son domicile, demande au Gd Conseil l'annulation de la décision du Conseil d'Etat du 12 janvier 1909 lui refusant sa démission de président et conseiller de la commune de V., le Conseil d'Etat estime que cette décision a été prise dans les limites de sa compétence exclusive, qu'elle doit être considérée comme définitive et que si le Gd Conseil devait interpréter la loi dans un sens contraire à l'avis du Conseil d'Etat, cette interprétation ne peut avoir d'effet rétroactif à la décision du 12 janvier dernier devant ainsi rester en force.

L'Harmonie de Sion à Monthey

Le jury chargé d'apprécier les productions musicales à la fête cantonale du 16 mai à Monthey, s'exprime à peu près en ces termes au sujet de « l'Harmonie municipale » de Sion: « Nous ne pouvons que féliciter l'Harmonie de Sion et son dévoué directeur pour la bonne exécution du morceau « le cortège de Bacchus. Exécior! »

Cette appréciation flatteuse est un encouragement pour notre Harmonie municipale.

Nomination

Le Conseil fédéral a nommé adjoint du secrétaire au Dt de l'Intérieur, M. le Dr Contat, de Monthey, traducteur au Dt fédéral de Justice et police.

Chronique agricole

Bulletin commercial

Situation. — A la campagne, on n'est jamais d'accord quand il s'agit de la pluie et du beau temps. Pendant que la vigne réclamait du sec et de la chaleur, les prés et les champs soupiraient depuis quelques jours après la pluie. Les quémandeurs de pluie ont eu gain de cause. Tout le monde en sera satisfait. Les céréales et la très prochaine récolte de fourrage en profiteront; elles en avaient toutes deux un grand besoin.

Céréales. — Les seigles ont bien épié, mais sont demeurés courts pour la saison. Les plaintes sont nombreuses au sujet des blés, surtout pour ceux des terres légères et pour les derniers semés. On y fait encore tardivement des applications de nitrate de soude, mais on aura bien de la peine à en faire une récolte passable. Les nouvelles des marchés étrangers sont toujours à la hausse pour ce qui concerne les blés et les avoines.

Vins. — Dans les vignes atteintes par le gel, le mal a été très grand. Les bourgeois qui n'avaient pas encore éclaté ont gelé aussi bien que les jeunes pousses. Beaucoup de localités ont vu toutes leurs espérances de récolte anéanties. On signale une tenue toujours malsaine des prix.

Les régions atteintes par le gel sont nombreuses. Il est donc permis de prévoir que dans l'ensemble, la production de vin cette année ne sera pas abondante et qu'il reste encore de la marge pour un relèvement progressif des cours actuels.

Fourrages et paille. — Voici les prix relevés sur quelques marchés de la Suisse allemande:

Berne	7,50 à 8,50	5,60 à 6,—
Schaffhouse	7,20 à 7,60	6,— à 6,40
Lucerne	9,— à 9,50	5,— à 6,40
Suisse orientale	8,— à 9,—	6,— à 7,—
Soleure	8,— à 9,—	5,50 à 6,50

A Lyon, le foin est coté 6,50 à 7,25 et la paille 4,75 à 6 fr. les cent kilos.

Faits divers

Les noces d'or du chancelier

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. et Mme Ch. Roten, chancelier d'Etat, ont célébré hier mardi, leurs noces d'or. Un cortège d'une quarantaine de personnes a traversé la Planta, accompagnant les jubilaires dont l'entrée dans la cathédrale a été saluée par la voix solennelle du bourdon. Après la messe chantée qui a été célébrée, une table de famille a été dressée au Grand Hôtel, où M. et Mme Ch. Roten ont reçu les compliments de leurs enfants, proches parents et de M. Nuntschen, président du Conseil d'Etat, au nom des invités.

Ajoutons que les employés de l'Etat, à l'occasion des noces d'or de leur estimé collègue, lui ont offert des bouquets avec chaînette en or et les employés du département des travaux publics spécialement, un gobelet en argent et un lien de serviette en argent.

La vie au grand air

Course du C. A. S. à Martigny

La section « Monte-Rosa » organise pour les 12 et 13 juin 1909, à Martigny, une course des sections romandes du C. A. S.

Le programme prévoit samedi 12 juin à 2 heures après-midi, séance des délégués à l'Hôtel du Mont Blanc; à 8 h., soirée familiale dans les jardins de l'Hôtel du Mont Blanc agrémentée d'un concert de l'Harmonie.

Dimanche 13, course à l'Arpille; la diane à 4 h.; à 4 h. 30 office divin; 5 h. déjeuner; 5 h. 30 départ; 10 h. arrivée au sommet; collation offerte par la section Monte-Rosa; 11 h., départ pour la Forclaz-Trient-Châtelard; 2 h. arrivée à Châtelard, banquet; à 5 h. 43, départ du train Châtelard-Martigny.

Renseignements

Vème réunion générale de la Croix d'Or du Valais, le dimanche 23 mai, à Saint-Maurice.

PROGRAMME

Matin. — Ceux qui arrivent par les premiers trains montent à la chapelle de D. D. du Scex. Allocution.

10 h. 10. — Départ pour l'église de l'Abbaye. Messe solennelle. Sermon sur la tempérance par M. le Dr Mariétan.

11 h. — Départ pour la Grotte des Fées. Réunion du Comité et des délégués de sections.

11 h. 30. — Dîner champêtre en commun près de la Grotte. Chants des sections, discours et productions diverses. Visite de la Grotte par groupes.

Après-midi. — 1 h. 15. — Départ pour le théâtre. — 1 h. 30 Conférence de M. le colonel brigadier Jules Repond, de Fribourg: L'alcool et la défense militaire. — Chants. — Conférence de M. l'avocat J. Riat, président du Tribunal cantonal de Neuveville (Berne): l'Alcool et Criminalité.

Sion — Concert de l'Union instrumentale

L'Union instrumentale donnera un concert au Café de la Planta, jeudi, le 20 et à 8 h. et demie du soir. Le programme, fort intéressant, ne manquera pas, croyons-nous, d'attirer un nombreux public.

L'entrée est gratuite pour les membres honoraires et les membres passifs, sur présentation de leur carte.

A la même occasion, l'Union instrumentale fait savoir qu'elle commence un cours d'élèves le 15 juin. Toutes les personnes qui désirent y prendre part, sont priées de s'inscrire chez M. Jos. Marschall, directeur.

Sion — Kermesse de l'Harmonie municipale

Nos lecteurs ont appris que l'Harmonie municipale donnera jeudi 20 et dimanche 23 mai

dès 1 heure de l'après-midi, une grande kermesse dans le verger de l'arsenal.

Des attractions variées sont offertes au public à cette occasion: jeux de quilles, théâtre Guignol, tir au flobert, jeu de tonneau, pêche miraculeuse, petits chevaux, bal champêtre, etc., et le complément indispensable de toute fête, cantine bien fournie.

Une nombreuse participation ne manquera pas à cette kermesse à laquelle nous souhaitons plein succès.

Petites nouvelles de la Suisse

Tribunal militaire de la Ire division

Le tribunal militaire de la Ire division, réuni à Bière sous la présidence du lieutenant-colonel Alphonse Dubuis, à Lausanne, a condamné, conformément au réquisitoire du capitaine-auditeur Albert Maunoir, de Genève, à trois mois d'emprisonnement (sous déduction de 15 jours de prison préventive), à une année de privation des droits civiques et aux frais (fr. 12,80) la recrue Rodolphe Tanner, reconnu coupable de trois vols, deux de fr. 10 et un de fr. 5 au préjudice de camarades. Tanner a avoué d'abord, puis nié ensuite l'un des vols de fr. 10 et le vol de fr. 5. Il a remboursé les sommes volées.

Le tribunal a condamné encore à 20 jours d'emprisonnement et aux frais (24 fr. 90 ct.) pour « violation des devoirs du service », Ls Henri Chantre, serrurier à Genève. L'auditeur avait requis deux mois d'emprisonnement. A sa sortie de prison, Chantre fera son service aux forts de Savatan. Chantre s'était soustrait à ses obligations militaires.

A malin malin et demi

Un paysan alsacien, qui s'était rendu au marché de Bâle-Campagne, constata sur la place du Marché que sa voisine lui volait des denrées, notamment du café et du sucre.

Mais le madré paysan résolut de se venger et, à la douane, il annonça l'arrivée d'une femme qui voulait introduire des marchandises en contrebande. Aussi, lorsque la paysanne passa à la douane, elle fut fouillée et on lui confisqua ses marchandises. Elle fut, en outre, condamnée à une forte amende.

Echos

Où la réclame se niche

Où la réclame ne va-t-elle pas se nicher? Les « échos » de certains grands journaux publient l'entrefilet suivant:

« Catalte Mendès, qui vient d'être enlevé si tragiquement à ses amis, aux lettres et aux arts, était un grand amateur de fine champagne. Il prisait fort la XXX, dont il arrosait chaque repas. »

La réclame a envahi jusqu'à certaines rubriques qui semblaient à l'abri de pareilles tentatives, et dans un article de politique étrangère d'un journal important, on lit, intercalé entre d'autres considérations générales, le passage que voici:

« Les membres du tribunal arbitral chargé de décider au sujet de l'affaire des déserteurs de Casablanca, voulant éviter les différences d'encre, ont décidé de signer les procès-verbaux de chaque séance avec l'excellent stylographe Z..., le seul adopté dans les ambassades. »

Nouvelles à la main

— Voyez combien étranges sont les caprices de la nature qui donne aux champignons la forme du parapluie, parce qu'ils naissent dans les endroits humides.

NOUVELLES DIVERSES

Les nouvelles de Turquie

Le « Journal officiel » annonce que Tewfik pacha, ancien vizir est nommé ambassadeur à Londres.

La cour martiale a condamné aux travaux forcés à perpétuité les soldats de la caserne de Taxim.

La cour martiale a invité, en les menaçant de la dégradation civique et de la confiscation de leurs biens, les éditeurs du journal « Volcan », du Serbesti » et de l'« Ikdam », ainsi que le rédacteur en chef de l'« Ikdam », Ali Kemal, à comparaître dans le délai de dix jours pour être jugés.

Deux officiers qui ont envoyé le 13 avril, au nom des troupes de la caserne Sélimi des félicitations aux journaux approuvant le changement de politique survenu alors, ont été expulsés de l'armée, et la Cour martiale les a condamnés à 3 ans de cachot. Le sultan a confirmé ce jugement.

Les nouvelles d'Adana portent qu'une centaine d'Arméniens sont en prison. Les véritables coupables des massacres ne sont pas inquiétés; on ne veut punir que les chrétiens. Le gouvernement n'a pas tenu sa promesse de rendre le butin pris aux victimes. La commission spéciale envoyée de Constantinople oblige les Arméniens à quitter le camp où ils s'étaient réfugiés.

Le village d'Adana n'offre aucune sécurité. La récolte est en voie d'être ruinée. L'élément réactionnaire a la haute main dans la province.

L'internement d'Abdul Hamid

SALONIQUE, 19. — La surveillance exercée autour de la villa Allatini où est enfermé Abdul-Hamid a été doublée. Personne n'est autorisé à approcher le sultan déchu. Toute communication avec l'extérieur est rigoureusement interdite.

Du papier, des plumes et de l'encre ont été refusés à Abdul-Hamid, qui est enfermé solitaire dans une pièce de la villa. On dit que, pour plus de sûreté, Abdul-Hamid sera transféré dans une île de la mer Egée. Les Jeunes-Turcs prennent toutes ces précautions, craignant une tentative de libération de la part des partisans de l'ancien sultan.

La fin de la grève des postiers

La grève des postiers peut être considérée dès à présent comme à peu près terminée. Le nombre des grévistes ce matin mercredi, à sept heures, était insignifiant. Sur un effectif total de 26,406 postiers, on n'a enregistré seulement à la reprise des services que 569 défections. Encore, dans la matinée, le nombre de ces défections a-t-il sensiblement diminué.

Les grévistes, dans une notable proportion, sans même attendre l'heure fixée pour les changements d'équipes, sont venus, en effet, demander à réintégrer leurs postes, et c'est ainsi qu'à dix heures du matin, au lieu de 569 défections de la première heure, on n'en comptait plus que 458.

A la direction de la Seine, à sept heures, sur 114 agents manquants, 25 à 10 heures reprenaient le service. Au Central télégraphique, les 32 absences enregistrées se réduisaient bientôt à 8. Enfin, dans le personnel des ouvriers des lignes « extra muros », on ne comptait plus, à onze heures que dix grévistes sur un effectif de 750, et 11 manquants sur un effectif de 596 aux ateliers du boulevard Brune.

Haricots sans fils

L'inventeur de la télégraphie sans fil, se trouvant dans un restaurant parisien, fut surpris de voir sur la carte: « Haricots verts à la Marconi ».

Il interroge le garçon, qui répond d'un ton digne: « Monsieur, c'est que dans notre honorable maison, les haricots verts que nous servons sont sans fils. »

Très flatté, l'illustre inventeur s'en fit servir une portion.

Dernière Heure

Incendies

LILLE, 19. — Les entrepôts des docks ont été incendiés.

Le bâtiment contenait pour 900,000 francs de sucre et 400,000 francs de lin. Ces dernières marchandises étaient réservées à plusieurs filatures qui seront peut-être obligées de chômer faute d'approvisionnement.

Les dégâts totaux peuvent être estimés à 6 ou 7 millions.

ROUEN, 19. — Une véritable catastrophe s'est produite la nuit dernière aux confins de Rouen, dans une fabrique de machines. Vers 11 heures, une lueur immense illumina pendant un instant la ville tout entière. Le feu avait pris dans un bâtiment de quatre étages. Un ouvrier qui travaillait dans le bâtiment a disparu; les pompiers de Rouen attaquèrent immédiatement l'incendie.

Une dizaine d'entre eux entrèrent dans le bâtiment construit en béton armé, lorsque le bâtiment s'effondra.

Plusieurs pompiers purent se sauver, mais trois d'entre eux tombèrent dans les décombres et moururent asphyxiés.

ARON (Ohio), 19. — Un pâté de maisons occupé par différentes usines, a été détruit mardi par un incendie.

Les dégâts sont évalués à vingt-cinq millions de francs.

Les grèves en France

LYON, 19. — La grève des P. T. T. est terminée à Lyon.

Un dernier meeting a été tenu hier soir; il a réuni une centaine d'assistants.

PARIS, 19. — Mardi soir, à 6 heures, il ne restait plus que 304 grévistes sur un effectif de 26406.

PARIS, 19. — Le conseil du syndicat des menuisiers se conformant aux décisions prises par la C. G. T. a décidé la grève générale à partir de mercredi. Il invite tous les ouvriers menuisiers à quitter le travail spontanément.

PARIS, 19. — La fédération du bâtiment s'est réunie mardi soir.

A l'issue de la séance, elle a communiqué la note suivante: Conformément aux engagements pris et aux décisions de la C. G. T., nous avons décidé la cessation du travail à partir du 19 mai.

LA SEMAINE DE SUZETTE

Seul Journal Spécialément rédigé POUR LES PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS Paraît le Jeudi

Le Numéro: 10 Centimes

Chez les Libraires ET DANS LES GARES



Chaque mois Elles souffrent En silence

Les pilules Pink sont souveraines contre tous les troubles de l'organisme féminin. Il n'y a rien de comparable aux pilules Pink pour le décongestionner, l'assouplir, lui rendre la force, par l'apport d'un sang riche et pur, pour mettre un terme aux misères de toutes sortes, tiraillements, pesanteurs, vertiges, migraines, pertes, vomissements, indigestions, qui rendent à beaucoup de femmes la vie semblable à un long martyre.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse: MM. Carlier & Jerni, Drozistes, Genève. Trois francs cinquante la boîte, dix-neuf francs les six boîtes, franco.

Le jour de l'Ascension à 8 h. 1/2 du soir

CONCERT DE L'Union Instrumentale

CAfé de la Planta

ENTRÉE: 30 ct. par personne. Familles (à partir de 3 personnes) 20 ct. par personne.

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE

Seul REMÈDE SOUVERAIN KEFOL

Boîte (10 poindres) 1.50. Ch. Bonaccia, plus Genève

Toutes Pharmacies. Basiger le «KEFOL».

Vertiges et maux de tête sont à l'ordre du jour maintenant. On les combat le plus rapidement et le plus sûrement avec les pilules ONI. Se trouvent dans toutes les pharmacies à fr. 2 la boîte. Boîtes-échantillons à 35 centimes.

GENÈVE

9 Rue Kléberg 9

Restaurant - Brasserie

pour Négociants et Employés

Je me recommande tout particulièrement à mes compatriotes.

J. Mathieu (Ex maître d'Hôtel)

Succursale Hôtel Beau Rivage à Nernier Ht. Savoie.

AVIS

Les réclamations de nos abonnés étant notre seul moyen de contrôle, nous prions ceux qui ne recevraient pas régulièrement le journal, de nous en informer immédiatement.

SUSAN

LIVRE IV

LA VILLA DE LA MER

Pour un instant, Ruddington et Susan s'évanouirent de ma pensée... ou plutôt, je ne pensais à eux que comme faisant partie de la multitude d'amants heureux sur lesquels cette lune brillait... Inconsciemment, je demandais au ciel de bénir leur amour.

Tout à coup, je me rappelai le but de ma course. Et c'est alors que je triomphai de moi-même. De loin j'apercevais les arbres qui ombragent le sentier qui conduit à l'hôtel, et par-dessus le bruit des vagues, j'entendais le murmure du ruisseau se perdant dans le sable. J'étais persuadée qu'ils étaient là, sous le toit de feuillage, et cette pensée me torturait. J'aurais pu crier ma douleur. Puis cette angoisse se dissipa et je résolus de les laisser seuls avec leur bonheur. Ma colère s'éteignit et ma haine se transforma en un sentiment de profonde pitié... pour nous tous, pauvres humains. Mais comme je retouruais sur mes pas pour rentrer à la villa, je me sentis toute

courbaturée, faible, meurtrie comme après une maladie...

Je n'avais pas fait deux pas que je distinguai un mouvement dans l'ombre de la falaise... quelqu'un s'avançait vers moi.

Je ne pus retenir un cri de frayeur.

Et soudain, un homme parut, illuminé par la blanche clarté de la lune. Nous étions tout près l'un de l'autre.

Je reconnus Ruddington.

Un instant, nous demeurâmes immobiles, nous regardant sans parler... Et en le contemplant, je sentis — avec quelle force — que bien qu'il ne dût jamais être à moi, je lui appartenais pour la vie et l'éternité. Un vertige me fit soudain chanceler... Comme en rêve, je sentis ses bras m'enlacer, me soutenir.

— Susan, murmura-t-il d'une voix basse et vibrante. Ma Susan.

Je demeurai immobile, pétrifiée, comme morte.

Incapable de résister, je me laissai aller, m'abandonnant davantage sur son cœur, heureuse, — follement heureuse d'être si près de lui...

Je ne sais combien de temps dura mon bonheur. Soudain, une voix intérieure me cria ma honte! Je me souvins que si j'avais pu voir le visage de Ruddington à la clarté de la lune, lui n'aurait pu voir le mien, car j'étais dans l'ombre. Et puis, hélas! ce n'était pas mon nom qu'il avait murmuré, si tendrement, si doucement... Il avait dit « Susan ». Je n'étais qu'une usurpatrice, et j'occupais la place d'une autre!

Je le savais; et cependant je restai un instant de plus pressée contre lui. Pensant à

toutes les années futures qu'il me faudrait passer dans la tristesse et la solitude, je m'accordai ce moment de joie. Il me serra plus fortement sur son cœur; et cette étreinte me rappelant enfin à la réalité, je trouvai la force de m'y arracher; je m'éloignai un peu de lui.

— Je ne suis pas Susan! murmurai-je avec difficulté.

Ruddington poussa un cri inarticulé.

Avant que j'aie pu deviner son intention, il me reprenait dans ses bras.

— Non, dit-il violemment. Pas Susan... Mais Suzanne... Ma Suzanne! Ma pauvre petite Suzanne... comme je vous ai effrayée! Vous tremblez... Je n'aurais pas dû me présenter aussi brusquement à vous... Mais comment n'aviez-vous pas deviné que je serais sur la plage, ce soir?

Je l'entendais à peine. Il était trop fort pour moi. Ma volonté était paralysée.

— Dites que vous me pardonnez, Suzanne, murmura-t-il. Vous m'en voulez d'être venu auprès de vous... Mais comment voulez-vous que j'attende après que vous m'avez avoué votre amour.

Je me dégageai violemment, et par un effort surhumain, recouvrant ma volonté et mon orgueil:

— Vous faites erreur, articula-je d'un ton froid et cassant. Je ne suis pas Susan!...

Il tressaillit, et se rapprochant de moi, les mains tendues:

— Susan, fit-il gravement, ne jouez pas avec moi en ce moment! Vous obéissez à quel que caprice incompréhensible... Vous dites n'être pas Susan, comme vous avez dit que mon scintillement n'était pas de l'amour. Pardonnez-moi de vous le dire. L'heure de plai-

santer est passée... Vous m'aimez et vous savez que je vous aime plus que ma vie. C'est très sérieux, ma bien-aimée! Que notre première rencontre reste pour nous un souvenir sacré... Agissons simplement, loyalement l'un avec l'autre, ma Susan, ma fiancée!

— Non, m'écriai-je en le voyant s'avancer. Laissez-moi, ne me touchez pas! Je vous dis que vous vous trompez!... Vous êtes lord Ruddington, n'est-ce pas? Eh bien, lord Ruddington, vous parlez à miss Lengley.

Ses bras retombèrent à ses côtés et il recula comme si je l'avais frappé en pleine figure... Il fut un long moment avant de parler.

— Miss Lengley, fit-il enfin d'une voix sourde. Que puis-je dire?

Mais sa voix s'éclaircit soudain, et il s'écria d'un ton joyeux:

— Non, Susan, vous ne réussirez pas à m'échapper.

— Laissez-moi. N'approchez pas! m'écriai-je de nouveau d'un ton dur et décisif. Tout ceci a duré assez longtemps. Je crois que vous devez voir Susan demain à onze heures?

Avant que j'aie pu bouger, il était de nouveau à mes côtés.

— Miss Lengley, dit-il avec fermeté, si tout ceci n'est pas une cruelle plaisanterie, écoutez-moi un instant. Dieu sait que je n'ai pas voulu vous insulter. Mais... je ne comprends rien à tout ceci... Je vous demande, je vous supplie de me montrer votre visage à la lumière... Jusqu'ici je ne vous ai vue que dans l'ombre.

Il était si près de moi que son épaule touchait la mienne. Je m'appuyai contre le bateau, m'interrogeant moi-même. Aurais-je le courage de me montrer à la clarté de la lune

et de voir se peindre sur le visage de Ruddington la désapprobation, le chagrin — l'aversion peut-être? Aurais-je la force d'accepter ses excuses, de lui répondre sur un ton de courtoisie indifférente?

Et surtout, aurais-je la force de rentrer seule, trébuchant sur les pierres, aveuglée par les larmes que je ne pourrais retenir en voyant s'éteindre la flamme d'amour dans ses yeux.

Mais je n'avais pas le choix.

Du ton le plus hautain, le plus fier que je pus trouver:

— Soit, répliquai-je.

Il s'effaça respectueusement pour me laisser passer et les rayons de la lune tombèrent sur mon visage. Je relevai la tête, m'efforçant vainement de prendre un air d'indifférence dédaigneuse, car mon cœur était plein d'amour, cet amour devait se peindre dans mes yeux.

Je vis le visage de Ruddington s'éclaircir et je sentis sa respiration s'arrêter en rencontrant le regard qu'il fixait sur moi.

— Mon Dieu! murmura-t-il avec agitation.

Il se rapprocha, et d'un ton de prière passionnée:

— Dites-moi la vérité! supplia-t-il. Est-ce que vraiment vous n'êtes pas Susan?

— Je ne suis pas Susan; répliquai-je, en détournant.

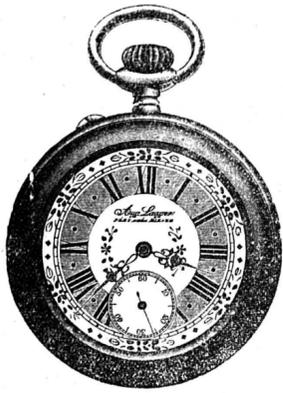
— Etes-vous vraiment miss Lengley? — Je suis miss Lengley.

Je le vis pâlir.

Alors, que Dieu nous vienne en aide à tous! s'écria-t-il d'une voix altérée.

— Que voulez-vous dire? N'êtes-vous point satisfait? demandai-je avec ironie. N'êtes-vous point satisfait? Mais il faut être...

GRAND CHOIX DE PAPIERS
pour
MACHINES A ECRIRE
LUXE ET QUALITE COURANTE
à l'imprimerie **GESSLER, SION**



Voulez-vous une bonne Montre?

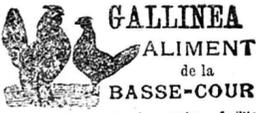
Ne gaspillez pas votre argent en achetant de la camelote aux colporteurs qui courent le pays. Deandez ma montre «Ancre» de précision, 11 à 21 rubis, réputée la meilleure pour agriculteurs, artisans, Prix-courant gratis. Pas de montre à vil prix, pas de Roskop, mais seulement des montres «ANCRES» de 1er choix, garanties.
Echanges d'anciennes montres. Pendules, réveils. Réparations de montres de toute provenance. Facilité de paiement pour personnes solvables.

HORLOGERIE
A. LAAGER, père
Péry près Bienne

TOUS LES COMMUNIQUÉS
pour concerts, représentations, conférences, réunions, courses, etc.
ne seront insérés dorénavant que s'ils sont accompagnés d'une
Annnonce



LACTINA
ALIMENT POUR VEAUX
Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc.
Revient à trois centimes le litre.
PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KIL.
PRIX: 0.65 LE KILOG.



GALLINEA
ALIMENT de la BASSE-COUR
augmente la ponte des poules, facilite l'élevage des volailles. Prix: 30 centimes le kilo. En sacs de 20, 25 et 50 kg.
A. PANCHAUD, fabricant à Vevey

En 2-8 jours

les goîtres et toutes grosseurs au cou disparaissent: 1 flac. à fr. 2.20 de mon oeuil, goîtreuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit aussi rapidement le bourdonnement et le retentissement d'oreilles. 1 flacon fr. 2.20
S. FISCHER, méd.
à Grub Appenzel B.-E.

NIAGARA

NOUVEL EXTINGUEUR D'INCENDIES
Le plus puissant, le plus simple,
le meilleur marché,
Seulement **17.50 fr.**
charges de rechange Frs. 1.50 les deux
chez tous les marchands de fer et le fabricant **J. JACOTTET** à GENÈVE. Dépôt
SION chez **M. Jules Bohler**, rue de
Conthey, à BRIGUE, chez **M. Hermann Paccozzi**. B 658

Instrument de musique
A. DOUDIN, Bex

Fournisseur de l'Armée fédérale
Magasin le mieux assorti en tous genres d'instruments de musique. Fournitures pour tous les instruments. Achat, échange et location de pianos, harmoniums, etc. Cordes renommées. 415

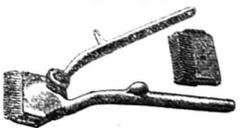
Nicklage — Argentures

Adressez-vous de préférence aux fabricants plutôt qu'aux revendeurs, vous serez mieux servis et à meilleur marché.

Chacun peut se procurer soi-même de l'excellent
VIN DE RAISINS SECS
revenant à 12 centimes le litre
Boisson rafraîchissante, agréable et saine.
Recettes et fournitures (sans sucre) — 8 fr. pour 100 litres, 12 fr. pour 150 litres, 16 fr. pr. 200 litres - Franco.
ALBERT MARGOT, MOUDON. B667



SENORITA



TONDEUSES 6-12
pour coiffeur, coupe parfaite et garantie, 3 et 7 mm. fr. 5.50. La même coupe 3,7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 3.50. La même avec une seule vis. 4.50
Rasoir diplômé pour coiffeurs, évidé, garanti 5 ans avec étui 2.50. Cuir à rasoir avec étui et pâte 1.— Tasse nickel pour la barbe 1.— Poudre de savon, la boîte 0.50
Pinceaux à barbe 1re qualité 0.50

Nouveau sécateur
pour la vigne, avec ressort doux et invisible garanti tout acier 20 cm. Fr. 4, 22 cm. Fr. 5, 25 cm. Fr. 6.

Armes à feu
Flobert 6 mm fr. 2.50 Grand fr. 4.50. Revolver 6 coups, 7 mm. depuis 5.50 Nickelé fr. 6.50

Machines à coudre
La Colombe à main Fr. 45.— à pied " 75.—
Finie incomparable; marche silencieuse

Nouveau rasoir mécanique Franklin et Globe-Trotter
garanti, impossible de se couper, avec 2 lames de recharge; le tout dans un bel écrin. PRIX: 5 fr et Globe-Trotter nickelé Fr. 6.50. — Argenté Fr. 12. — Doré Fr. 20

Bicyclette colombe et touriste
Modèle 1909

Vélos
Garantie une année fr. 95. Supplément pour moyen à roue libre et frein à contre-pédalage ASTORIA, Fr. 15, enveloppe de vélos fortes fr. 4.95 de Montagne Fr. 8.95 chambre à air forte Fr. 3.95, Motos ZEDDEL Fr. 175, marche garantie. Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco.

Fr. 175, marche garantie. Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco.

Fr. 175, marche garantie. Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco.

Fr. 175, marche garantie. Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco.

Fr. 175, marche garantie. Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco.

Fr. 175, marche garantie. Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco.

Fr. 175, marche garantie. Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco.

Fr. 175, marche garantie. Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco.

La meunière jolie

A dix lieues à la ronde, quand on voulait parler d'un beau moulin, on disait: « Le moulin de Vaunelle », et quand on voulait désigner un homme d'une naissance bien assise, on employait cette expression devenue proverbiale: « Riche comme le meunier de Vaunelle ».

C'était au milieu d'un riant village, encadré dans un feuillage de pittoresque verdure, une grande construction toute ronde, coiffée d'un toit moussu en éteignoir, flanquée d'ailes et de dépendances, et qui de loin rappelait assez la silhouette chimérique de ces bons vieux manoirs où les gentilshommes campagnards gâtaient leur pauvreté, au siècle passé.

Quelques pas plus loin, s'élargissait la rivière et, à genoux sur le bord, devant la planche bleue de savon, les lavandières frappaient le linge moussu du battoir sonore.

Si le moulin de Vaunelle, où vingt villages apportaient leurs grains, provoquait l'envie, et l'admiration de toute la contrée, Jeannette, la fille de maître Ferrier, le meunier, était regardée par les femmes elles-mêmes comme la plus jolie héritière des environs.

Un peu grande, la jeune fille, dans l'épanouissement de ses vingt ans, était radieusement belle, admirable de buste, souple de taille, impeccable de lignes.

Comme bien on pense, une si jolie fille,

dont le père possédait le plus riche moulin de la contrée et force biens au soleil, n'était pas sans être recherchée.

Mais Jeannette avait déjà refusé beaucoup de prétendants. Elle avait décliné les hommages des fils des plus opulents fermiers.

Son insistance à repousser tous les partis qui se présentaient faisait jaser les gens de Vaunelle.

Un événement vint justifier, apparemment, les bavardages des gens de Vaunelle.

Le notaire Derboys, qui exploitait l'une des meilleures études de la ville voisine, venait chaque année se reposer quelques semaines en une villa qu'il avait fait construire à Vaunelle. Son fils Robert, qui poursuivait ses études de droit, faisait, à l'époque des vacances, un séjour à la maison paternelle, séjour qu'il écourtait le plus possible pour s'enfuir vers les plages et les villes d'eau où la mode, le jeu et les plaisirs satiraient les oisifs. Robert était un grand jeune homme fort élégant, trop élégant même, apportant à sa toilette une minutie ridicule, au teint fripé. Une raie savante, en ramenant ses cheveux sur le sommet du crâne, parvenait mal à déguiser une calvitie naissante. Robert promenait à Vaunelle, pendant une semaine, des airs ennuyés de grands seigneurs, affectant de ne pas adresser la parole aux paysans, puis, déclarant à son père qu'il ne saurait vivre plus longtemps dans ce trou de sauvages, il émigrerait vers les casinos bruyants et les roulettes dispendieuses.

Par dérision, on l'appelait au village, le

marquis. Et on le détestait cordialement.

Des relations cordiales existaient entre le notaire et Ferrier, son client. Chaque année, Derboys priait à dîner le meunier, qui lui rendait sa politesse.

Or, cet été-là, le hasard voulut que maître Ferrier et sa fille se rencontrassent chez le tabellion avec Robert. Le jeune homme fut placé à côté de Jeannette.

Fut-il conquis par le charme simple et modeste — par la grâce enjouée de sa voisine? Son père lui avait-il fait des confidences touchant la fortune de Jeannette? Enfin, désirait-il simplement opérer une prudente rentrée dans la vie honnête et droite, mettre fin à une existence de coûteuses folies?

Toujours est-il que Robert prolongea son séjour pendant plusieurs semaines, qu'on le vit à l'ouvrage sur un moulin à bras, et que Ferrier et sa fille furent souvent conviés chez le notaire.

Bientôt, par tout le village, Robert et Jeannette furent fiancés. Et déjà, filles et garçons escomptaient les réjouissances qui accompagneraient la noce.

Dix ans auparavant, Ferrier avait recueilli chez lui, un orphelin, Jean-Louis, dont les parents, à Vaunelle, avaient été enlevés par une épidémie de fièvre typhoïde.

Serviable, dévoué, dur à la besogne, d'une intelligence éveillée, l'esprit prompt et le cœur chaud, Jean-Louis avait voué, à son protecteur, la plus inaltérable reconnaissance.

Peu à peu, Jean-Louis était devenu un uti-

le auxiliaire de maître Ferrier; il avait accompli ses trois années de service militaire, et depuis son retour du régiment, le meunier se reposait sur lui en toutes choses et plaçait en lui la confiance qu'il eût accordée à son fils.

Jean-Louis avait mille fois raison d'être heureux; il avait retrouvé un bon foyer; son existence matérielle, pour le présent et pour l'avenir, était largement assurée; chacun lui en voyait un emploi lucratif où il était plus patron qu'ouvrier. Et cependant, Jean-Louis demeurait sombre et taciturne.

Un chagrin qu'il n'avait avoué à personne le minait. Il aimait une femme pour qui il ne devait jamais être qu'un ami.

Il aimait Jeannette.

Est-ce que lui, Jean-Louis, recueilli par charité, pouvait songer à épouser Mlle Ferrier, une des plus riches héritières du canton? Mieux valait garder son secret éternellement enfoui au fond de son cœur, s'il ne voulait pas qu'on se moque de lui.

Et un instinct l'avertissait que Robert n'aimait pas Jeannette, et que la pauvre enfant, se préparait de cruelles désillusions.

Un jour que Robert était venue au moulin, il lui prit la fantaisie de visiter la machinerie en compagnie de Jeannette.

Et ce fut Jean-Louis qui dut les conduire, les guider parmi les courtoises vertigineuses, les mues traitreusement lancées, les engrenages meurtriers.

Et il semblait au pauvre garçon que les meun-

es énormes broyaient son propre cœur, pendant qu'il indiquait à son rival, qui abaissait sur lui des regards méprisants, les trappes à éviter.

Tout à coup, un cri perçant déchire l'air, Jeannette, en glissant sur les pierres humides, venait de tomber dans un gouffre bouillant. Son corps avait disparu sous la roue. Les vannes allaient infailliblement la déchirer...

Mais, prompt comme l'éclair, Jean-Louis s'était jeté dans l'écume tourbillonnante. Il plongea quelques instants, mais bientôt on le vit immerger à dix mètres de la roue, soutenant d'un bras Jeannette, et, en nageant vigoureusement, il atterrit devant les laveuses.

Jeannette était évanouie. Mais des soins empressés lui firent promptement rouvrir les yeux.

— Qui m'a sauvée, demanda-t-elle. C'est vous, Robert?

Il y eut un silence affreux. La voix de maître Ferrier s'éleva, étranglée d'émotion.

— Non, c'est Jean-Louis! Remerciez-le!

— Ah! Jean-Louis! Jean-Louis! s'écria-t-elle en lui tendant les mains, comment pourrais-je jamais vous remercier? Ah! c'est vous qui m'avez sauvée!

— On sauve ce que l'on aime! balbutia Jean-Louis incapable de se maîtriser plus longtemps.

— Eh bien, dit Jeannette, je laisse mes mains dans vos mains! Et je vous donne une vie qui vous appartient, puisque vous l'avez sauvée au péril de la vôtre.

ajoutai-je aussitôt en faisant un mouvement pour m'éloigner.

— Non! s'écria-t-il. Vous ne partirez pas! J'ai été odieusement trompé. Il y a une erreur incompréhensible, inouïe... Gertrude Lengley, c'est vous que j'ai vue à Derlingham! C'est vous que j'ai contempnée à l'église de Traxclby. Gertrude Lengley, c'est vous que j'aime de toutes mes forces et de toute mon âme. C'est vous! Je ne vous laisserai pas partir!

Ces mots résonnaient à mes oreilles comme un chant du ciel. En vain, j'essayai de me contenir, de jouer l'étonnement, la confusion, la colère...

Je ne réussis qu'à tomber dans ses bras, en pleurant de joie. Ruddington me soutint, mais pas comme tout à l'heure... je sentis une différence dans son êtreinte. Il s'efforçait de me prêter seulement l'aide qu'on doit à une personne à demi évanouie. Mais Dieu sait quel sixième sens subtil l'aurait soudain de ce qui se passait en moi. Me pressant plus fortement sur son cœur, il demanda avec une sorte d'étonnement recueilli:

— Vous... ne voulez... pas dire cela?

— Si, murmurai-je les paupières closes. Je veux dire « cela ».

Pendant quelques instants, nous demeurâmes ainsi. Puis son êtreinte se desserra. Comprehant à quoi il pensait, je m'écartai de lui.

— Nous avons oublié Susan, fis-je presque à voix basse.

— Oui, acquiesça-t-il lentement. Nous avons oublié Susan.

Il regardait la mer en silence. Puis, soudain son chagrin éclata en paroles.

— Est-ce possible?... Vit-on jamais malchan-

ce pareille! s'écria-t-il. Maudits soient ceux qui m'ont induit en erreur! Grands dieux! Etre aimé par deux jeunes filles exquises, et au lieu de pouvoir savourer cette joie, nous voir tous voués au malheur.

Il se tourna vers moi, le visage pâle et angossé.

— Il faut nous expliquer, fit-il. Voulez-vous vous assurer?

— Non... c'est inutile; parlez, je vous écoute...

Nous demeurâmes debout, à quelque distance l'un de l'autre; nous taisant, bien émus tous les deux.

— Gertrude Lengley, dit-il enfin, je vous aime depuis cinq semaines. Je n'ai jamais aimé d'autre femme et ne pourrai jamais en aimer d'autre que vous. Par suite d'une erreur inconcevable, je vous ai aimée sous un autre nom que le vôtre, persuadé que vous occupiez une situation des plus modestes... Ne soyez pas blessée de mes paroles. J'ai cru, sur les dires de deux personnes, que vous étiez Susan, votre propre femme de chambre. Ne vous fâchez pas avant d'avoir tout entendu.

— Vous ne me fâchez point, répliquai-je; du reste, je suis au courant de tout.

— Non! s'écria-t-il, vous ne savez pas tout. Vous savez que j'ai écrit à Susan, que je l'ai suppliée de m'épouser, que je l'ai suivie à Sainte-Veronique et que je dois la voir demain. Mais écoutez-moi. Je vais vous apprendre une chose que vous ne soupçonnez pas certainement. Cette humble servante possède non seulement un cœur d'or et une âme de feu, mais l'esprit le plus délicat, le plus adorable. Un écrin garni de bijoux précieux... Saviez-vous cela?

— Non, répondis-je, je ne le savais pas.

Il se méprit sur le sens de mon sourire et en fut blessé.

— Miss Lengley, dit-il, nous nous sommes trompés, ainsi que cela arrive facilement aux gens qui, comme vous et moi, possèdent la fortune et un rang social élevé. Habités à voir les romans traiter volontiers des affaires de nos pères, nous imaginons qu'il n'y a chez les humbles et les pauvres ni sensibilité ni délicatesse. Nous les jugeons incapables d'aimer! Quelle erreur! Les lettres de Susan, il est vrai, étaient courtes et timides... sauf une seule... Mais bien que je parle à celle qui est l'objet de mon unique amour, il me faut reconnaître qu'il est impossible d'imaginer une âme plus pure, plus adorable que celle de Susan... un cœur plus tendre, ou un esprit plus noble.

Je ne répondis rien. Soudain, il s'emporta.

— Vous ne comprenez pas, s'écria-t-il. Ou vous ne voulez pas comprendre? Pourquoi me forcer à traduire ma pensée par des paroles? Gertrude Lengley, comprenez-vous l'impasse où je me trouve? Que voulez-vous que je fasse?

Je compris le noble scrupule qui l'agitait. Presque machinalement, je répondis:

— Je veux que vous fassiez ce qui est bien.

— Que Dieu vous bénisse pour ces paroles! murmura-t-il, s'emparant de mes mains qu'il serrait fortement dans les siennes. « Ce qui est bien. » Mais dites-moi ce qui est bien? Vous, la plus belle et la plus adorée des femmes, répondez-moi — qu'est-ce qui est bien?

— Je vous comprends, fis-je en retirant mes mains. Vous pensez qu'il faut songer à Susan!

— Oui, répliqua-t-il doucement. Il faut songer à Susan. Quel est le droit chemin? Peut-être vais-je la trouver laide, sottie et commune... et après tout, ce n'est qu'une femme de chambre... Mais, voyez-vous, je l'ai forcée à m'aimer d'un amour tel que je ne croyais pas qu'il en existât ici-bas... Vous souriez? Vous pensez que je m'illusionne sur mon pouvoir de séduction... Mais j'ai lu sa dernière lettre, je l'ai relue plusieurs fois, et je le sens, si je me retire, si je lui explique mon inconcevable erreur, le cœur de Susan se brisera... Oh! aidez-moi, vous que j'aime, vous qui l'adorez! Je dois vous faire l'effet d'un insensé... Mais si vous saviez! C'est si dur à supporter!

J'aurais dû tout lui dire alors. Mais d'un geste, il m'imposa silence.

— Après tout, reprit-il avec exaltation, qu'y a-t-il à décider? Ne m'avez-vous pas dit de faire « ce qui est bien »? Et le bien, c'est de tenir la promesse faite à Susan. Oh! continua-t-il amèrement, je sais que cela brisera votre cœur et le mien... Car je ne sais par quel sortilège j'ai réussi à me faire aimer de vous! Mais, bien-aimée, nous possédons tant de choses, nous deux! Nous avons l'étude, l'art, l'étude, les livres, les amis, cent occupations diverses. La pauvre Susan, elle, n'a rien... Rien au monde, excepté son amour!

— Si elle possède l'amour, fis-je, Susan est riche, en vérité! Nous ne sommes que des pauvres à côté d'elle.

Il se détourna et fit quelques pas comme au hasard; puis revenant vers moi:

— Il s'agit simplement de décider, qui de nous doit être frustré de bonheur et chargé d'une tristesse infinie. Vous et moi, nous sommes deux; Susan est seule. Ce sont, en géné-

ral, les minorités qui doivent s'incliner.

Il eut un sourire triste et me regarda fixement. Mon cœur devint pesant comme un morceau de glace. Tant qu'il avait vanté les mérites de Susan, je l'avais écouté avec délices, gaisant l'instant où dans un éclat de rire, je lui révélerais la vérité. Mais les choses m'apparurent soudain sous un jour différent. Je me souvins de mon serment. Je me rappelai que Susan avait refusé Gibson, qu'en ce moment même, elle était sortie dans l'espoir de rencontrer Ruddington.

— Oui, répéta Ruddington, les minorités doivent s'incliner. C'est la loi du monde. Donc je renonce à Susan. N'est-ce pas naturel? Une femme de chambre doit céder le pas, s'effacer devant la naissance, la fortune et la beauté. Mais si cette femme de chambre a le cœur brisé? Si elle perd sa foi au bien, à Dieu, aux hommes? Si elle allait pousser le mauvais goût jusqu'à se... suicider? Moi, il est vrai, j'ai tout au monde. Mais telle est la loi, dit-il.

Il eut un rire amer.

— Ne parlez pas ainsi, m'écriai-je, soudain désolée.

Il demeura silencieux, tandis que je réfléchissais. Dans mon for intérieur, je sentais tais qu'il serait criminel de permettre à quoi que ce soit au monde, de nous séparer... Et cependant cela pouvait arriver. Même si je lui disais toute la vérité, il ne saurait que par moi que Susan ne l'aime point. Il la verrait demain comme il a été convenu, et qui sait ce qu'elle pourrait dire sous l'effet de l'émotion?